

L'An deux Mil vingt trois, le jeudi neuf mars à vingt-heures-trente, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Saint Jean de Boiseau, sous la Présidence de Monsieur Pascal PRAS.

Nombre de membres composant le comité : 20 (11 titulaires - 9 suppléants)

Date de la Convocation: vendredi 3 mars 2023

Membres titulaires:

<u>Présents</u>: M. PRAS Pascal, M. BLANCHARD François, Mme BAJARD Anne-Emmanuelle, M. SAVORET Bertrand, Mme CAMUS Guénaëlle, M. GAILLET Laurent, M. Bastien DUMONT, Mme ALLAIN Elodie

Excusés: Mme CRASTES Michèle, M. BOURREL Franck, Mme PINEAU Marion

Membres suppléants :

Présents: Mme DETROUSSEL Cécile, Mme LE DROGUEN Dorothée

Excusés: Mme Marthe BRIAND, M. ALI Mohammed, Mme KIRION-CHAPELIERE Véronique, M. LE

MEILLAT Gildas, M. GREGOIRE Jean-Christophe, Mme ROUX Elodie, Mme VIAUX Noëlla

Membres consultatifs:

Présents: Mme PANHALEUX Sandrine, M. Yannick GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme CAMUS Guénaëlle

Conseil d'administration Ordre du jour du 9 mars 2023

- 0. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 26 janvier 2023
- 1. Compte de gestion 2022
- 2. Compte administratif 2022
- 3. Budget Primitif 2023
- 4. Tableau des effectifs au 31 décembre 2022
- 5. Questions diverses

0. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 26 janvier 2023 - approbation

Monsieur le Président présente le compte rendu de la séance du 26 janvier 2023 et demande si les membres du conseil d'administration ont des observations à formuler.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2023.



1. Compte de gestion 2022

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il a reçu de la Trésorerie Municipale le Compte de Gestion 2022.

Il indique qu'il n'existe pas de différence entre les comptes du Receveur Municipal et ceux de la Caisse des Ecoles.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles adoptent à l'unanimité le Compte de Gestion 2022 du Receveur Municipal.

2. Compte administratif 2022

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2022, Monsieur le Président rappelle qu'il convient d'élire un Président de séance puisqu'il ne peut assurer cette fonction au regard des textes en vigueur.

- M. François BLANCHARD se porte candidat.
- M. François BLANCHARD est élu Président de séance à l'unanimité, il présente les principales caractéristiques du Compte Administratif 2022 de la Caisse des Ecoles.

Le compte Administratif se présente de la manière suivante, le détail par article est présenté en <u>ANNEXE</u> (colonne "réalisé 2022") :

FONCTIONNEMENT

	recettes	dép	enses
Chap. 013 Chap. 70 Chap. 74 Chap. 75 Chap. 002	4 243,01 € 236 364,28 € 64 614,00 € 1 404,85 € 16 211,66 €	Chap. 011 Chap. 012 Chap. 65 Chap. 68	147 468,00 € 165 583,91 € 197,06 € 595,65 €
TOTAL	322 837,80 €	TOTAL	313 844,62 €

soit un excédent net de fonctionnement de 8 993,18€

INVESTISSEMENT

recettes dépenses

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE
8 993,18 €

Monsieur le Président ayant quitté la salle, les membres présents du conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, procèdent au vote, par chapitre, du Compte Administratif 2022. Les résultats sont les suivants :



Section de fonctionnement :

Rece	ettes	Dépenses		
	Résultat du vote		Résultat du vote	
Chap. 013	7 votes	Chap. 011	7 votes	
Chap. 70	7 votes	Chap. 012	7 votes	
Chap. 74	7 votes	Chap. 65	7 votes	
Chap. 75	7 votes	Chap. 68	7 votes	
Chap. 002 7 votes				
Vote global de la section de fonctionnement : 7 votes				

Le Compte Administratif 2022 est donc adopté selon les résultats ci-dessus.

3. Budget Primitif 2023

Le détail du projet de budget primitif 2023 est joint en <u>ANNEXE</u> (colonne "BP 2023"). Les éléments principaux sont :

Dépenses d'alimentation (art. 60623) :

Les dépenses d'alimentation sont estimées à 117 000 €.

- Nombre de journées de restauration : 142
- Nombre de rationnaires (moyenne/jour) : 453 soit 64 326 repas à servir
- Prix d'un repas (coût matière première) : 1,82 €; demande d'augmentation de 0,07 € (+4%)

Rappel prévisionnel 2022 :

- Nombre de journées de restauration : 141
- Nombre de rationnaires (moyenne/jour) : 455 soit 64 200 repas servis
- Prix d'un repas (coût matière première) : 1,75 €

Demandes de l'école maternelle (service 1) :

Compte	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
60628	Petit matériel	260,00€	260,00€	260,00€	260,00€	260,00€
6063	Petit équipement	800,00€	800,00€	800,00€	800,00€	800,00€
6065	Livres	400,00€	400,00€	1100,00€	400,00€	400,00€
616	Assurances	65,00€	65,00€	65,00€	65,00€	65,00€
6182	Abonnements	210,00€	210,00€	210,00€	210,00€	210,00€
623	Fêtes et cérémonies	2 000,00€	2 000,00€	2 000,00€	2 200,00€	2 200,00€
624	Transports	1 200,00€	1 200,00€	1 200,00€	2 200,00€	2 000,00€
	Total	4 935,00€	4 935,00€	5 635,00€	6 135,00€	5 935,00 €

Demandes de l'école élémentaire (service 2) :

Compte	Fonctionnement	Propositions
		BP 2023
60628	Autres fournitures non stockées : consommables informatique, bois, outils	230,00€
6063	Petit matériel	460,00€



6065	Livres, disques	1 600,00€
616	Assurances	125,00€
6182	Abonnements	900,00€
623	Fêtes et cérémonies	1 300,00€
624	Transports	2 100,00€
	Total	6 715,00€
	Classe de découverte COMPTE 3	
	Classe La Turballe 74 X 35 € max	2 590,00 €
	Divers	
6232	Subvention pour projets culturels (2x600€)	1 200,00€

Le récapitulatif par chapitre se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes		Dépenses		
Chap. 013	200,00 €	Chap. 011	163 488,00 €	
Chap. 70	265 625,00 €	Chap. 012	174 887,00 €	
Chap. 74	64 000,00 €	Chap. 65	6,00 €	
Chap. 75	1 406,00 €	Chap. 068	1 843,18 €	
Chap. 002	8 993,18 €		/	
TOTAL	340 224,18 €	TOTAL	340 224,18 €	

Après avoir étudié ce dossier, en avoir délibéré, les membres présents du conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles procèdent au vote par chapitre du Budget Primitif 2023. Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes		Dépenses		
	Résultat du vote		Résultat du vote	
Chap. 013	7 votes	Chap. 011	7 votes	
Chap. 70	7 votes	Chap. 012	7 votes	
Chap. 74	7 votes	Chap. 65	7 votes	
Chap. 75	7 votes	Chap. 068	7 votes	
Chap. 002	7 votes		/	
Vote global de la section de fonctionnement : votes				

Le Budget Primitif 2023 est donc adopté selon les résultats ci-dessus.

4. Tableau des effectifs au 31 décembre 2022

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil d'administration qu'à l'occasion du vote du budget primitif 2023, il convient d'adopter le tableau des effectifs au 31 décembre 2022.

Le tableau des effectifs au 31 décembre 2022 est le suivant :



Grade	Catégorie	Postes budgétaires	dont postes à temps non complet	Dont postes pourvus	dont postes pourvus à temps non complet
Technicien territorial	В	1	0	1	0
Adjoint technique principal 2e classe	С	1	1	1	1
Adjoint technique territorial	С	3	3	2	2
Total filière technique		5	4	4	3

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte le tableau des effectifs de la Caisse des Ecoles au 31 décembre 2022 tel que présenté cidessus

5. Questions diverses

Le prochain Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles aura lieu le jeudi 13 avril 2023, à 20h30.